

**Aurélien Barrau · Louis Schweitzer**

# **L'ANIMAL**

**est-il un homme  
comme les autres ?**

**Les droits  
des animaux  
en question**

DUNOD

*À mes enfants et petits-enfants,  
Zoé et Marie, Venise, Antonin et Constance*

*Louis Schweitzer*

*À Ulysse qui ira, je le sais,  
plus loin que j'ai pu le faire.  
Aux milliers de milliards d'animaux  
tués chaque année par les humains*

*Aurélien Barrau*

Avec la collaboration de Nicolas Chevassus-au-Louis

Couverture: Hokus Pokus

Composition: Soft Office

© Dunod, 2018

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-076607-9

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## PRÉAMBULE

Le sort fait par l'homme aux animaux est longtemps resté une question marginale, dénigrée, moquée, en tout cas tenue pour tout à fait secondaire. Aujourd'hui, les choses changent, et à grande vitesse. Une série d'évènements, impensables il y a encore une dizaine d'années, le montrent.

Durant la seule année 2017, on a ainsi pu assister à la libération d'une femelle chimpanzé de dix-neuf ans vivant dans un zoo, ordonnée par un tribunal argentin au nom de l'*habeas corpus*, ce vieux principe juridique qui garantit à tout un chacun de ne pas être emprisonné sans jugement; à la condamnation à une peine de prison avec sursis d'un ancien salarié d'abattoir, accusé, suite à la publication sur internet de vidéos diffusées par l'association L214, de cruauté et de mauvais traitements dans l'exercice de son métier; à l'annonce

**Aurélien Barrau · Louis Schweitzer**

# **L'ANIMAL**

**est-il un homme  
comme les autres ?**

**Les droits  
des animaux  
en question**

DUNOD

*À mes enfants et petits-enfants,  
Zoé et Marie, Venise, Antonin et Constance*

*Louis Schweitzer*

*À Ulysse qui ira, je le sais,  
plus loin que j'ai pu le faire.  
Aux milliers de milliards d'animaux  
tués chaque année par les humains*

*Aurélien Barrau*

Avec la collaboration de Nicolas Chevassus-au-Louis

Couverture: Hokus Pokus

Composition: Soft Office

© Dunod, 2018

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff

[www.dunod.com](http://www.dunod.com)

ISBN 978-2-10-076607-9

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

## PRÉAMBULE

Le sort fait par l'homme aux animaux est longtemps resté une question marginale, dénigrée, moquée, en tout cas tenue pour tout à fait secondaire. Aujourd'hui, les choses changent, et à grande vitesse. Une série d'évènements, impensables il y a encore une dizaine d'années, le montrent.

Durant la seule année 2017, on a ainsi pu assister à la libération d'une femelle chimpanzé de dix-neuf ans vivant dans un zoo, ordonnée par un tribunal argentin au nom de l'*habeas corpus*, ce vieux principe juridique qui garantit à tout un chacun de ne pas être emprisonné sans jugement; à la condamnation à une peine de prison avec sursis d'un ancien salarié d'abattoir, accusé, suite à la publication sur internet de vidéos diffusées par l'association L214, de cruauté et de mauvais traitements dans l'exercice de son métier; à l'annonce

de l'interdiction à terme des delphinariums, ces sortes de zoo aquatiques où orques et dauphins vivent dans des conditions aux antipodes de celles de leur milieu naturel ; à l'apparition, dans le paysage politique français, à l'occasion des élections législatives, d'un Parti animaliste, qui a obtenu suffisamment de suffrages pour bénéficier à l'avenir du financement public ; ou encore, dans le domaine de la vie intellectuelle, à la publication saluée par la critique des *Biographies animales* de l'historien Éric Baratay qui s'efforce d'écrire l'histoire selon le point de vue des animaux qui l'ont partagée avec les hommes, tels par exemple les millions de chevaux qui ont péri durant la Première Guerre mondiale.

Tous ces petits événements, aussi dissemblables qu'ils paraissent, témoignent d'un intérêt renouvelé pour la question du sort fait aux animaux par l'homme. Ajoutons-y encore la progression continue des habitudes végétariennes, voire véganes, c'est-à-dire excluant tout produit d'origine animale, comme le cuir ou la laine. La question du sort des animaux préoccupe de plus en plus en Occident, à mesure que sont dévoilées les souffrances qui leur sont infligées dans les pratiques de l'élevage intensif, les zoos, les cirques, ou encore, même si la question est plus complexe éthiquement, les laboratoires de recherche.

Cette soudaine prise de conscience du grand public, transformant une cause un petit peu marginale en sujet médiatique, ne peut que nous réjouir, tant nous nous

## PRÉAMBULE

intéressons tous deux de longue date à cette question, bien que nous y soyons venus par des chemins différents.

Pour l'un de nous, Aurélien, végétarien depuis plus de vingt ans, beaucoup des choix intellectuels et professionnels se sont définis par rapport à cette question. Que l'on regarde les étoiles, en qualité d'astrophysicien, ou que l'on s'efforce de comprendre un animal, c'est toujours un peu la même chose : il s'agit de prendre la mesure de la limite de nos yeux d'humains, de tenter d'accéder à l'autre sans atrophier les différences. L'animal, c'est l'altérité radicale et en même temps notre semblable. Jacques Derrida invitait d'ailleurs à plutôt évoquer « les animaux » (il écrivait parfois « les animots »), au pluriel, parce qu'il s'agit évidemment d'une multiplicité irréductible, dont l'homme fait d'ailleurs partie. C'est avec lui que le cheminement philosophique s'est ici initié en contrepoint du voyage scientifique.

Pour l'autre, Louis, cet intérêt remonte au grand-oncle, Albert Schweitzer, prix Nobel de la paix 1952 pour son action médicale en Afrique, mais aussi théoricien d'une éthique du respect de la vie. La tradition familiale n'avait guère de sympathie pour les chasseurs et a légué une conviction de base, sous-jacente, favorable aux animaux, mais qui ne s'est pendant longtemps pas traduite de façon militante. L'engagement de Louis a débuté avec l'accession à la présidence, en 2012, de la Fondation Droit animal, éthique et science,



descendante de la Ligue française des droits de l'animal fondée en 1977 et reconnue d'utilité publique en 1985.

Venant d'univers professionnels très différents, nous avons fait connaissance en dialoguant autour de cet intérêt commun pour la question animale. Très vite, un angle d'approche s'est imposé : celui des droits. Des droits qu'il faudra, nous en sommes tous deux persuadés, accorder aux animaux.

Ce mouvement est en marche. La première loi de protection des animaux, en France, interdisant de les faire souffrir cruellement en public, date de 1850. Depuis 1976, les mauvais traitements infligés aux animaux sont punis par la loi, même s'ils ont été perpétrés en privé. En 2015, la refonte du Code civil a fait de l'animal « un être vivant doué de sensibilité », importante étape dans la constitution d'une personnalité juridique de l'animal, qui cesse ainsi d'être une chose, un simple bien meuble, selon le terme juridique consacré.

Mais quelle sera l'étendue de ces droits ? Qui en garantira le respect ? Seront-ils accordés à tous les animaux ? Ou seulement à ceux qui sont les plus proches de l'homme ? Ces nouveaux droits animaux impliquent-ils de renoncer à la consommation de viande et de poisson ? À la possibilité d'expérimentations animales dans la recherche médicale, visant à soulager de graves pathologies de l'homme ? Et comment, en

## PRÉAMBULE

s'appuyant sur qui et avec quels arguments, parvenir à cette réforme profonde du droit pour y faire entrer ceux des animaux?

Voici ce dont il est question dans ce livre.

Aurélien Barrau et Louis Schweitzer



# I

## *HOMO SAPIENS* EST-IL UN ANIMAL COMME UN AUTRE ?

Une longue tradition philosophique occidentale a instauré une coupure nette entre *Homo sapiens* et le règne animal, et donc la quête de ce qui serait le propre de l'homme. Mais ne faut-il pas renoncer à cette coupure et considérer que chaque espèce animale a sa légitimité propre, également respectable ?

Louis Schweitzer : Il est clair que dans le corpus de réflexion occidental, depuis la Bible, il y a une coupure brutale entre les animaux et l'homme. Les uns ont été créés pour l'autre, soumis à lui. Il y a donc une distinction d'origine, à laquelle s'ajoute une seconde distinction : les hommes ont une âme et les animaux n'en ont pas. L'animal est ainsi au service de l'homme. La coupure est profonde, on peut même dire qu'il est difficile d'imaginer qu'elle soit plus profonde.

Aurélien Barrau : Nous vivons en effet dans une tradition culturelle dans laquelle nos rapports aux animaux sont marqués par la violence, l'asservissement et la rupture de continuité. La Bible y joue sans doute un rôle crucial : dans la Genèse, Yahvé exhorte Adam à nommer les animaux – c'est un acte symboliquement essentiel – pour pouvoir les dominer. L'autre versant, plus philosophique, de cette coupure radicale se lit, entre autres, dans le *Discours de la méthode*, où Descartes expose sa théorie de l'animal-machine suivant laquelle les vivants non-humains sont des sortes d'automates dénués de conscience. C'est une idée tout à fait stupéfiante de réification assumée. Cette froide rationalité de Descartes, figure tutélaire d'une certaine tradition française, est assez terrifiante en ceci que, sous couvert de rigueur apparente, elle perd en réalité contact avec le réel.

### Descartes et l'animal-machine

« Ceux qui, sachant combien de divers automates, ou machines mouvantes, l'industrie des hommes peut faire, sans y employer que fort peu de pièces, à comparaison de la grande multitude des os, des muscles, des nerfs, des artères, des veines, et de toutes les autres parties qui sont dans le corps de chaque animal, considéreront ce corps comme une machine qui, ayant été faite des mains de Dieu, est incomparablement mieux ordonnée et a en soi des mouvements plus admirables qu'aucune de celles qui peuvent être inventées par les hommes. Et je m'étais ici particulièrement arrêté à faire voir que, s'il y avait de telles machines qui eussent les organes et la figure extérieurs d'un singe ou de quelque autre animal sans raison, nous n'aurions aucun moyen pour reconnaître qu'elles ne seraient pas en tout de même nature que ces animaux. »

*Discours de la méthode* (1637),  
cinquième partie.

Mais on trouve aussi, dans la pensée occidentale, d'autres courants bien plus empathiques à l'égard des animaux. Je pense par exemple à l'école de Pythagore, revisitée par Ovide dans les *Métamorphoses*, qui considère l'homme dans une sorte de continuité communielle avec les autres vivants. Cette mouvance est également conséquente. On la retrouve notamment chez Montaigne qui notait avec ironie que chaque espèce, de son point de vue propre, se considérerait certainement comme la plus légitime et la plus achevée.